

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Économie et des
Finances

Décision du 21 FEV. 2018
relative à l'attribution de l'appellation Haute Couture pour 2018

Le ministre de l'économie et des finances,

Vu l'arrêté du 6 avril 1945, notamment son article 1er relatif aux Maisons de «Couture-Création» ;

Vu l'arrêté du 11 avril 1947, article 3, qui maintient en vigueur les dispositions ci-dessus;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Commission de classement « Couture-crédation » en sa séance du 12 décembre 2017,

Décide :

Article 1^{er}

Est approuvé, dans les conditions précisées au procès-verbal susvisé, le classement des Maisons ci-après dans la liste des entreprises « Couture-Création », au titre de l'année 2018 :

- Adeline ANDRE
- Alexandre VAUTHIER
- Alexis MABILLE
- CHANEL
- Christian DIOR
- Franck SORBIER
- Giambattista VALLI
- GIVENCHY
- Jean-Paul GAULTIER
- Julien FOURNIE
- Maison MARGIELA

- Maurizio GALANTE
- SCHIAPARELLI
- Stéphane ROLLAND

Article 2

La liste des Maisons « Couture-Création » établie antérieurement est abrogée.

Fait le 21 FEV. 2018

Le ministre de l'économie et des finances,



Bruno LE MAIRE